

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 AVRIL 2017

COMPTE RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 29 mars 2017, s'est réuni le 06 avril 2017 à la salle des fêtes de Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (43): André JOUANIN, Alain THEBAULT, Dominique LAVEAU, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Christian PAULIN, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Jean-Paul BERGER, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Nadine DELANNE-LETOURNEUR, Jean-Jacques DUTEIL, Bernard OZON, Camille DE PAUL DE BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, René THOMAS.

Était présent (suppléant) (1) :

Pascale ROUZIER

Absents excusés (3) :

Marianne POUMEROL a donné pouvoir à Guy CHABRILLAT

Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS

Fabrice HOFFELIN a donné pouvoir à Michel AUDEBERT

Ordre du jour

- Installation de Dominique Laveau au poste de conseillère communautaire
- Vote des taux des taxes locales 2017
- Vote des budgets primitifs 2017
- Attribution des subventions de fonctionnement 2017 à diverses associations
- Modification du tableau des effectifs – Ouverture d'un poste
- Accès au restaurant d'entreprises – Conventions passées avec la société Triballat et un restaurant privé
- Budget centre de loisirs – Admissions en non-valeur – Créances éteintes
- Budget ordures ménagères – Admissions en non-valeur – Créances éteintes
- Accueils de loisirs – Fixation des tarifs pour l'année 2017
- Poste de vacataires accueils de loisirs – Fixation des tarifs des vacances
- Accueils de loisirs – Convention avec les communes d'accueils
- Espace Jeunes – Demande de subvention d'investissement pour le nouveau local
- Adhésion à l'association départementale des FRANCAS du Cher
- Signature des contrats avec les Éco-Organismes
- Redevance ordures ménagères année 2017
- Redevance assainissement non-collectif – Tarifs
- Réhabilitation Route des Trembles – Consultation des entreprises
- Espace mutualisé – Validation des avenants travaux
- Musée IVANOFF – Approbation de la convention de partenariat – Fixation des tarifs d'entrée et création de deux emplois saisonniers
- Questions diverses

*_*_*_*

➤ **INSTALLATION DE DOMINIQUE LAVEAU AU POSTE DE CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE**

Madame Ariane DEMAZIER, conseillère municipale à Allogny, a démissionné de son poste de Conseillère communautaire.

Madame Dominique LAVEAU est donc devenue conseillère communautaire.

Monsieur Bernard ROUSSEAU, Président, déclare Madame Dominique LAVEAU installée dans ses fonctions de conseillère communautaire.

➤ **VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2017**

- de fixer les taux des impositions 2017 comme suit :

Taxe d'habitation	11,59 %
Taxe foncière sur le bâti.....	1,23 %
Taxe foncière sur le non bâti	4,62 %
CFE	24,57 %

*adopté par 43 voix pour, 1 voix contre (A-M. Oswald) et 3 abstentions
(F. Chollet, R. Thomas, F. Hoeffelin-qui a donné pouvoir à M. AUDEBERT-)*

➤ **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS**

Le budget principal de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un total de 8 262 045,32 €.

Le budget principal d'investissement s'élève à 4 275 800,00 € pour les dépenses et s'élève à 4 645 266,58 €.

Adopté à l'unanimité

Le budget de fonctionnement Centres de loisirs s'équilibre en dépenses et en recettes pour un total de 1 164 280,00 €.

Adopté à l'unanimité

Le budget de fonctionnement Centre céramique de La Borne s'équilibre en dépenses et en recettes pour un total de 330 265,54 €.

Adopté à l'unanimité

Le budget de fonctionnement Ordures ménagères s'équilibre en dépenses et en recettes pour un total de 2 798 775,00 €.

Le budget d'investissement Ordures ménagères s'équilibre en dépenses et en recettes pour un total de 523 120,75 €.

Adopté à l'unanimité

Le budget de fonctionnement SPANC s'équilibre en dépenses et en recettes pour un total de 63 930,00 €.

Le budget d'investissement SPANC s'équilibre en dépenses et en recettes pour un total de 26 385,30 €.

Adopté à l'unanimité

Le budget de fonctionnement Bâtiment industriel de Fussy s'équilibre en dépenses et en recettes pour un total de 145 704,27 €.

Le budget d'investissement Bâtiment industriel de Fussy s'équilibre en dépenses et en recettes pour un total de 235 410,14 €.

Adopté à l'unanimité

Le budget de fonctionnement Gendarmerie s'équilibre en dépenses et en recettes pour un total de 39 340,00 €.

Le budget d'investissement Gendarmerie s'équilibre en dépenses et en recettes pour un total de 2 723 526,02 €.

Adopté à l'unanimité

Le budget de fonctionnement ZAC Bois Blanc s'équilibre en dépenses et en recettes pour un total de 1 346 094,68 €.

Le budget d'investissement ZAC Bois Blanc s'équilibre en dépenses et en recettes pour un total de 1 480 589,36 €.

Adopté à l'unanimité

Le budget de fonctionnement ZA Allogny, s'élève à 3 272,00 € pour les dépenses et 47 728,75 € pour les recettes.

Le budget d'investissement ZA Allogny s'équilibre en dépenses et en recettes pour un total de 3 272,00 €.

Adopté à l'unanimité

➤ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2017 À DIVERSES ASSOCIATIONS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations ci-après :

- Petite-Enfance :

- 17 780,00 € à l'association ARPPE en Berry
- 25 172,00 € à la Crèche des petits souliers

- Sport :

- 5 000,00 € au Club de sports – gymnase Cathy Melain à Saint-Martin-d'Auxigny. Une prochaine délibération fixera les montants par club.
- 13 000,00 € à l'association VTT-FFC

- Enfance-Jeunesse :

- 2 500,00 € à l'association ARPPE en Berry

- Culture :

- 11 720,00 € à l'école de musique en Terres Vives
- 8 980,00 € à l'école de musique Hautes Terres
- 5 720,00 € à l'école de musique Angillonnaise
- 7 897,00 € à l'association Viellux

- Tourisme :

- 35 000,00 € à l'office de tourisme des Hautes Terres en haut Berry

adopté à l'unanimité

➤ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – OUVERTURE D'UN POSTE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de créer un poste à temps complet au sein du service Environnement-Technique, de catégorie C, cadre d'emploi des adjoints techniques, grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} juin 2017

- de modifier le tableau des effectifs en conséquence

Adopté par 46 voix pour et 1 abstention (C. Fischer)

➤ ACCÈS AU RESTAURANT D'ENTREPRISES – CONVENTIONS PASSÉES AVEC LA SOCIÉTÉ TRIBALLAT ET UN RESTAURANT PRIVÉ

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de prendre en charge le coût d'admission des agents à la cantine de Triballat, à hauteur de 2,33 € par jour et par agent

- de prendre en charge un coût forfaitaire pour les agents déjeunant au restaurant « la Fontaine » à Henrichemont, à hauteur de 4,00 € par jour et par agent

...

- de confirmer la prise en charge du coût forfaitaire pour les agents déjeunant à la cantine de Sofaxis, à hauteur de 4,42 € par agent et par jour

- d'autoriser le Président à signer les conventions à intervenir respectivement avec les sociétés Triballat/Sodexo, Sofaxis/Elior et le restaurant La Fontaine à Henrichemont

adopté à l'unanimité

➤ **BUDGET CENTRE DE LOISIRS – ADMISSIONS EN NON-VALEUR – CRÉANCES ÉTEINTES**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'admettre en non-valeur les sommes de 52 € et 286,50 €
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

adopté à l'unanimité

➤ **BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR – CRÉANCES ÉTEINTES**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'admettre en non-valeur les sommes de 4 751,43 € et 1 264,46 €
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

adopté à l'unanimité

➤ **ACCUEILS DE LOISIRS – FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2017**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le montant de la participation des familles, à compter du 1^{er} juillet 2017, selon les périodes d'ouverture comme suit :

Participations familles petites et grandes vacances					
Propositions à compter du 01/07/2017	Journée	Demi-journée	Repas	Forfait semaine journée	Forfait semaine ½ journée
Territoire					
QF < 400	2,05 €	1,25 €	2,50 €	9,30 €	5,60 €
401 ≤ QF < 586	3,60 €	2,20 €	2,75 €	16,20 €	9,90 €
587 ≤ QF < 1155	6,15 €	3,75 €	3 €	27,80 €	16,80 €
1156 ≤ QF < 1499	7,20 €	4,30 €	3,50 €	32,50 €	19,35 €
1500 ≤ QF	8 €	5 €	4 €	35 €	22,50 €
Hors Territoire					
QF < 400	6,15 €	3,75 €	3 €	27,80 €	16,80 €
401 ≤ QF < 586	7,20 €	4,30 €	3,50 €	32,50 €	19,35 €
587 ≤ QF < 1155	8 €	5 €	4 €	35 €	22,50 €
1156 ≤ QF < 1499	10 €	7,50 €	4,25 €	45 €	33,75 €
1500 ≤ QF	12 €	10 €	4,50 €	54 €	45 €

Participations familles mercredis		
Propositions à compter du 01/07/2017	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas + transport
Territoire		
QF < 400	1,55 €	4,05 €
401 ≤ QF < 586	2,50 €	5,25 €
587 ≤ QF < 1155	4,05 €	7,05 €
1156 ≤ QF < 1499	4,60 €	8,10 €
1500 ≤ QF	5,30 €	9,30 €
Hors Territoire		
QF < 400	4,05 €	7,05 €
401 ≤ QF < 586	4,60 €	8,10 €
587 ≤ QF < 1155	5,30 €	9,30 €
1156 ≤ QF < 1499	7,80 €	12,05 €
1500 ≤ QF	10,30 €	14,80 €

- de définir comme appartenant au territoire :
 - les familles qui résident et / ou travaillent sur l'une des 29 communes de la Communauté de Communes Terres Haut Berry
 - les familles dont les enfants scolarisés sur l'une des 29 communes de la Communauté de Communes Terres Haut Berry
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à l'ouverture et au bon fonctionnement de ces structures

adopté par 45 voix pour, 1 voix contre (C. Paulin) et 1 abstention (G. Benoit)

➤ **POSTES DE VACATAIRES ACCUEIL DE LOISIRS – FIXATION DES TARIFS DES VACATIONS**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de créer, pour l'année 2017, les emplois vacataires susvisés nécessaires au fonctionnement des accueils de loisirs comme suit :
 - Direction : 8 postes
 - Animation : 83 postes
 - Entretien / Service : 8 postes
- de fixer, à compter du 1^{er} juillet 2017, la grille des salaires des vacances comme suit :

à compter du 01/07/2017	Petites et grandes vacances				mercredis	
	Journée (10h)	Réunion (2h)	Accueil matin ou soir	nuitée	Journée (8h)	Réunion (2h)
Directeur diplômé (BAFD ou équivalent)	77,67 €	20 €	6 €	20 €	62,14 €	20 €
Directeur en formation (BAFD ou équivalent)	71,23 €	20 €	6 €	20 €	56,98 €	20 €
Animateur référent de groupe, diplômé (BAFA ou équivalent)	64,74 €	18 €	6 €	20 €	51,79 €	18 €
Animateur « volant »	64,74 €	15 €	6 €	20 €	51,79 €	15 €
Animateur classique diplômé (BAFA ou équivalent)	58,25 €	15 €	6 €	20 €	46,60 €	15 €
Animateur en formation (BAFA ou équivalent)	51,86 €	15 €	6 €	20 €	41,48 €	15 €
Animateur non diplômé (au regard de la réglementation)	40,43 €	15 €	6 €	20 €	32,34 €	15 €
Agent d'entretien /de service	Petites et grandes vacances (35h/semaine, soit 7h/jour)				Mercredis (3,5h/jour)	
	64,43 €	15 €	néant	néant	32,31 €	15 €

à laquelle s'ajoute le paiement des congés à hauteur de 1/10^{ème} de la rémunération totale brute lorsque le personnel embauché pour les centres de loisirs n'a pu bénéficier de ses congés annuels.

adopté à l'unanimité

➤ **ACCUEILS DE LOISIRS – CONVENTION AVEC LES COMMUNES D'ACCUEILS**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer à 3.75 € par enfant inscrit et pour quatre semaines de fonctionnement, soit 0,94 € par enfant et par semaine, l'indemnisation due aux communes pour les produits consommables d'entretien et d'hygiène sanitaire
- d'approuver les conventions ci-jointes (annexe 1 et annexe 2), relatives d'une part à la mise à disposition des biens et d'autre part à la mise à disposition du personnel communal, nécessaires à l'indemnisation des communes d'accueil des centres de loisirs sur la base du nombre d'enfants inscrits
- d'autoriser le Président à signer lesdites conventions à intervenir avec les communes d'accueil des centres de loisirs

adopté à l'unanimité

➤ **ESPACE JEUNES – DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR LE NOUVEAU LOCAL**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher l'attribution d'une subvention d'investissement à hauteur de 10 230 € pour l'aménagement du nouveau local espace jeunes
- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'attribution de ces subventions

adopté à l'unanimité

➤ **ADHÉSION À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FRANCAS DU CHER**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de renouveler, pour l'année 2016, l'adhésion à l'association départementale des Francas du Cher, d'un montant de 2 234.17 €
- de renouveler, pour l'année 2017, l'adhésion à l'association départementale des Francas du Cher, pour le même montant, soit 2 234,17 €
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette adhésion

adopté à l'unanimité

➤ **SIGNATURE DES CONTRATS AVEC LES ÉCO-ORGANISMES**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Président à signer les contrats avec les éco-organismes ci-dessus mentionnés

adopté à l'unanimité

➤ **REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES ANNÉE 2017**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer les tarifs de la redevance d'ordures ménagères 2017 sur les communes suivantes : Azy, Brécly, Les Aix d'Angillon, Moulins sur Yèvre, Parassy, Rians, Sainte Solange, Soulangis comme suit :

- 1 personne : 126€
- 2/3 personnes : 194€
- 4 personnes et + : 224€
- Chambres d'hôtes : 134€
- Activités commerciales et artisanales : 148€
- Gîtes : 194€
- Résidences secondaires : 180€
- Supermarché : 6000€

-de fixer les tarifs pour les dépôts en déchetterie pour les professionnels comme suit :

- Tout venant : 17€/m3
- Gravats : 12€/m3
- Déchets verts : 12€/m3
- DMS : 4€/kg

- de fixer les tarifs de la redevance d'ordures ménagères 2017 sur les communes suivantes : Achères, Aubinges, Henrichemont, Humbligny, La Chapelotte, Montigny, Neuvy-deux-Clochiers, Neuilly-en-Sancerre, Morogues, Saint Céols, comme suit :

- Foyer 1 : 133€
- Foyer 2 : 185€
- Foyer 3 : 238€
- Foyer 4 personnes et + : 280€
- Résidence secondaire : 185€
- Gîtes : 185€

- Catégorie A : 50€
- Catégorie B : 125€
- Catégorie C : 250€
- Chambres d'hôtes : 30€ par chambre
- Maison de retraite : 5248€
- Camping : 600€
- Intermarché : 9710€

-de fixer les tarifs pour les dépôts en déchetterie pour les professionnels extérieurs au territoire comme suit : 10€/m3 pour tous les flux de déchetterie.

	MODE DE REPARTION DE LA REDEVANCE POUR LES DECHETS ASSIMILES AUX OM PRODUIT PAR LES ARTISANS COMMERCANTS ET SECTEURS TERTIAIRES
Catégorie A	Auto-Ecole, Mercerie, Dépôt de pain, YPAC, Bureau d'études, Mini-Golf...
Catégorie B	Coiffeur, Café, Librairie, Assurance, Opticien, Immobilier, Ventes-Loisirs, vente mobilier, Profession Médicale, Pharmacie, Fleuriste, Banque, Vétérinaire, esthétique, informatique, Bar-Tabac-PMU, Vente de Vêtement, Imprimerie, Contrôle Technique, Transport, Pompes Funèbres, Ebénisterie, La Poste....
Catégorie C	Décorateur, Tapissier, Menuiserie, Charcuterie, Boucherie, Traiteur, Métier de Bouche, Mécanique, Motoculture, Maçon, Boulangerie, Forain, TDF, Electroménager, Garagiste, Construction Métallique, Matériel Agricole et Société, Société de distribution, Couvreur, Plomberie, Chauffagiste, Peintre, superette, ferrailleur, Espace verts, Chaudronnerie...

- de fixer les tarifs de la redevance incitative d'ordures ménagères 2017 sur les communes suivantes : Allogny, Fussy, Menetou Salon, Pigny, Quantilly, Saint Eloy de Gy, Saint Georges sur Moulon, Saint martin d'Auxigny, Saint Palais, Vasselay, Vignoux sous les Aix comme suit :

PROFESSIONNELS :

- Redevance Forfaitaire pour les professionnels :

	2017
Bac 340 litres	335.04€
Bac 770 litres	758.68€

- Tarifs Déchèterie :

Pour les professionnels :

Typologie des déchets	Densité T/m ³	Prix 2017
Tout Venant	0,15	18,03 €
Déchets Verts	0,14	7,90 €
Carton	0,06	5,61 €
Bois	0,15	12,50 €
Ferraille	0,13	3,23 €
Gravats	1,4	34,34 €

PARTICULIERS

- Redevance incitative pour les particuliers :

Particuliers en Bacs

Nombre de personnes par foyer	Volume du bac	Part fixe au foyer (€)	Part fixe au volume du bac (€)	Prix de la levée (€)	Prix en euros / levées / an	
					26 levées	52 levées
1 à 2	80L	112,11	9,19	1,52	160,82	200,34
3	120L	112,11	13,79	2,27	184,92	243,94
4 à 5	180L	112,11	20,69	3,41	221,46	310,12
6 à 7	240L	112,11	27,58	4,55	257,99	376,29
8 à 9	340L	112,11	39,08	6,44	318,63	486,07

Particuliers en Sacs

Nombre de personnes par foyer	Tarifs 2017			
	Part fixe au foyer (€)	Prix du Sac (€)	Montant total minimum	Montant total maximum
1 personne	112,11	0,758	131,82	151,53
2 personnes	112,11	0,758	151,53	190,94
3 personnes	112,11	0,758	171,23	230,36
4 personnes	112,11	0,758	190,94	269,77
5 personnes	112,11	0,758	210,65	309,19
6 personnes	112,11	0,758	230,36	348,61

- **Forfait 10 sacs violets : 25 €**

- **Collectivités**

Pour les collectivités, la tarification est :

1 abonnement pour toutes les adresses de production (112.11 €)

Pas de part fixe au contenant

0.01895 € par litre X nombre de levées effectuées

Soit : 112.11 € + 0.01895 € (prix du litre) X nombre de litres collectés

- **Tarif « visiteurs » Déchèterie: 10 € le passage**

Pour 2m3 maximum par passage

adopté à l'unanimité

➤ REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF - TARIFS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer les tarifs de la redevance portant sur les communes d'Azy, Brécy, Les Aix d' Angillon, Moulins sur Yèvre, Parassy, Rians, Sainte Solange, Soulangis, comme suit :

- 1^{er} Contrôle de conception du projet et de la réalisation du dispositif d'assainissement non collectif : 145.00 € TTC
- 2^{ème} contrôle et demandes suivantes du projet et de la réalisation du dispositif d'assainissement non collectif : 20 € TTC
- 1^{er} contrôle de bonne exécution des travaux : 90 € TTC
- 2^{ème} contrôle et demandes suivantes : 30 € TTC
- Diagnostic d'installations existantes sur demande expresse de leurs propriétaires (pour la vente de maison) : 150 € TTC
- Contrôle de bon fonctionnement : 75 € TTC

- de fixer les tarifs de la redevance d'assainissement non collectif portant sur les communes Allogny, Fussy, Menetou Salon, Pigny, Quantilly, Saint Eloy de Gy, Saint Georges sur Moulon, Saint Martin d'Auxigny, Saint Palais, Vasselay, Vignoux sous Les Aix, sont fixés comme suit :

Montants des redevances calculées pour 2016 (avril 2016 à mars 2017) :	
MISSION A :	MISSION B :
-Maison individuelle 123,34 €	-Maison individuelle 148 €
-Locaux professionnel 197,30 €	-Locaux professionnel 172,63 €
MISSION D : 79,80 €	MISSION E : 39,24 €

Montants des redevances calculées pour 2016 (avril 2017 à décembre 2017) :

MISSION A: -Maison individuelle 124,22 € -Locaux professionnel 198,7 €	MISSION B: -Maison individuelle 149 € -Locaux professionnel 173,9 €
MISSION D: 80,4 €	MISSION E: 39,5 €

adopté à l'unanimité

➤ **RÉHABILITATION DE LA ROUTE DES TREMBLES – CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Président à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux
- d'autoriser le président à signer les actes y afférents

adopté à l'unanimité

➤ **ESPACE MUTUALISÉ – VALIDATION DES AVENANTS TRAVAUX**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les avenants avec les entreprises citées ci-dessous afin de prendre en compte les modifications de travaux nécessaires à l'avancement de la réhabilitation du bâtiment « espace mutualisé »

Entreprise	LOT	Montant HT du marché initial	Montant plus-value	Montant moins-value	Montant de l'avenant	Montant total HT Du marché
ECB SAS	1 – Gros Oeuvre	81 944.00	12 928.50	5 491.00	7 437.50	89 381.50
ELVIN SAS	3- Charpente	23 778.01	2 305.18		2 305.18	26 083.19
ALU GLACE	4 - Menuiseries extérieures	81 914.87	6 074.81	4 794.58	1 280.23	83 195.10
DA COSTA SARL	5- Cloisons	34 051.21	1 360.05	2 884.10	-1 524.05	32 527.16
ATELIER MENUISERIES DES FORGES	6 – Menuiseries intérieures	29 459.53	1 114.80	1 986.00	-871.20	28 588.33
Fabrice IVENS	9 - Peinture	14 382.00		368.30	-368.30	14 013.70
PROJELEC	10 - Electricité	47 328.89		2 832.68	- 2 832.68	44 496.21
TOTAL		312 858,51	23783,34	18 356,66	5 426,68	318 285,19
					0.87 % du montant total des travaux	

- d'autoriser le Président à signer lesdits avenants et les actes y afférents

adopté à l'unanimité

➤ **MUSÉE IVANOFF – FIXATION DES TARIFS D'ENTRÉE ET CRÉATION DE DEUX EMPLOIS SAISONNIERS**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer les tarifs d'entrées comme suit :
 - 3,00 € l'entrée au musée Ivanoff
 - 5,00 € pour un pass couplant le musée Ivanoff et le centre céramique contemporaine de La Borne
- de créer deux postes d'emplois saisonniers à hauteur de 25 heures par semaine pour la période du 3 juillet au 5 septembre 2017, rémunérés en fonction du premier échelon du grade d'adjoint administratif, indice 325 de la fonction publique

adopté à l'unanimité

➤ **COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE – COMPOSITION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, a décidé :

- de désigner M. Sylvestre MILLET pour représenter la commune de Neuilly en Sancerre, à la place de M. Joël VACHER, au sein de la Commission Locale pour l'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC)

adopté à l'unanimité



A Vasselay, le 13 Avril 2017

Le Président,

Bernard ROUSSEAU